

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

25 présents + 2 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU (*arrivé en cours de séance*), Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGault, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

2 pouvoirs :

- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Frédérique DAMBRINE, Lucette ROCHER

Gérard GIRET a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 17 mars

COMPTABILITE-FINANCES-FISCALITE
Vote des Taux (Part fixe et part variable) de la TEOMI

- Vu l'article 1522 bis du code général des impôts
- Vu l'article 1636 B undecies du code général des impôts
- Vu l'article 1639 A bis du code général des impôts
- Vu la délibération n° 2018-124 du 9 octobre 2018 instituant une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Vu l'exposé de M. le Président

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de fixer pour l'année 2021, les taux de la TEOM Incitative suivants :

Part fixe		Part variable
<i>Ramassage : 52 semaines/an</i>	<i>Ramassage : 32 semaines/an</i>	0,02 €/litre collecté
9,8 %	9,1 %	

A Airvault, le 23 mars 2021
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210331-310-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-03-2021

Publication le : 31-03-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48